

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES

## **AVIS PUBLIC**

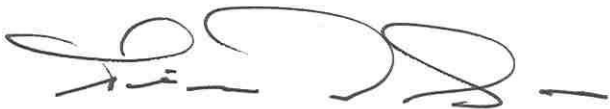
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :**

Une session extraordinaire du conseil municipal sera tenue le 30<sup>e</sup> jour de janvier 2018 à 20h00 dans la salle du conseil.

Lors de cette session extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
4. Adoption – Règlement numéro 647 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018
5. Amendement – Résolution 2001-05-123 – Paiement d'un droit supplétif de mutation dans les cas exonérés
6. Parole aux contribuables
7. Levée de la session

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 12<sup>e</sup> jour de janvier 2018.



Pierre Delage, directeur général  
et secrétaire-trésorier